



Taxe fonciere imputable aux locataires ?

Par **CathF28**, le **12/07/2010 à 11:35**

Bonjour,
Un propriétaire (une SCI en locurrence) peut-il répartir sa taxe foncière entre ses différents locataires (dont une association de loi 1901 + 6 particuliers) ?
Merci d'assortir votre réponse du texte réglementaire y faisant référence.
Avec mes remerciements anticipés et mes cordiales salutations,
Cathy

Par **Marion2**, le **12/07/2010 à 13:17**

Bonjour,
ABSOLUMENT PAS.
La taxe foncière est un impôt afférent aux seuls propriétaires.

Par **CathF28**, le **12/07/2010 à 15:19**

Je vous remercie Marion2 de votre réponse cependant, pourriez-vous m'indiquer le texte réglementaire correspondant SVP ?
Avec mes remerciements réitérés,
Cathy

Par **Marion2**, le **12/07/2010 à 18:39**

Je n'ai pas l'article sous les yeux.
Si vous avez une feuille d'imposition de la taxe fonciere, le texte y est notifié, mais pas l'article.
Seul pour un bail commercial (ce qui ne semble pas être le cas pour vous) le bailleur peut mettre à charge du preneur sur le bail l'impôt

foncier.

A noter que l'enlèvement des ordures ménagères (comptabilisé avec l'impôt foncier) doit en principe être réglé par le locataire.

Cordialement.